



## AMICALE FRANÇAISE DES MOTOS BMW

<b>Président :</b> <b>Jean-Henri REYES</b> 7, rue de l'hermitage 49450 ST ANDRE DE LA MARCHE 06.23.06.52.37 02.41.49.84.18	<b>Trésorière et siège de l'amicale :</b> <b>Elisabeth BIARD</b> 19, rue Bourgeoise 77780 BOURRON MARLOTTE  01.64.29.21.12	<b>Secrétaire :</b> <b>Christel LEROY</b> 1787, route de Bellevue Les Gâtines 32100 BERAUT  06.14.84.44.12
--	---	--

### DEMANDE D'ADHESION A L'AFMBMW

( Pour une meilleure lisibilité, merci d'écrire en caractères d'imprimerie )

**Je soussigné(e),** Nom et Prénom : .....

Profession ( facultatif ) : .....

**Passager(ère),** Nom et Prénom: .....

Profession ( facultatif ) : .....

demande mon adhésion à l'Amicale Française des Motos BMW.

Pour le pilote : 32 € pour l'année du 1er Janvier au 31 Décembre (envoi du T.U. par mail). Pour un autre mode d'envoi contacter Christel directement.

\* **Pour le passager(ère) :** 4 €, quelle que soit la période de l'année, pour être adhérent(e) et donc participer effectivement à l'administration de l'amicale, en étant électeur et éligible, partageant également le T.U. (Trait d'Union) que reçoit le pilote.

Celui-ci ou celle-ci pilote également :            OUI                            NON

Adressez votre bulletin d'adhésion accompagné de votre cotisation au vice-secrétaire :

Jean-Claude BONTEMPS, 5 place du Théâtre, Appt. 3 - 17100 SAINTES

06 08 40 21 79

**Merci d'envoyer les deux premières pages entières ( voire trois si observations )**

Le tarif dégressif suivant s'applique aux adhésions en cours d'année

2ème trimestre : 27€    3ème trimestre : 18€    4ème trimestre : 9€

4 modes de règlement possible, merci de cocher votre choix :

Par chèque ou un mandat-cash postal à l'ordre de l'AFMBMW ( sans aucune mention ) du montant de .....€  
(voir ci dessus le tarif pour les adhésions en cours d'année)

Par règlement en espèces à un membre du comité de direction national ou régional ( non privilégié ) la somme de .....€  
Nom du responsable qui perçoit : .....

Pour les étrangers, joindre un mandat-cash international (pas de chèque svp merci)

Virement national ou international par IBAN . Montant de la cotisation : .....€

**IBAN : FR76 3000 3013 1200 0502 9116 280    BIC : SOGEFRPP**

Je certifie que je possède le permis moto et que les véhicules que j'utiliserai lors des rassemblements de l'AFMBMW sont assurés.

Fait à : .....Le : .....

**SIGNATURE OBLIGATOIRE :**



## COORDONNEES DU NOUVEL ADHERENT

Adresse (1) : .....

Code postal : ..... Ville: ..... Pays: .....

( pour les étrangers)

Téléphone fixe (1): ..... Téléphone portable (1) : .....

Adresse électronique (1) : .....@.....

Je demande que **NE FIGURENT PAS** sur l'annuaire de l'amicale, en cochant les cases correspondant à mes souhaits :

(1)      mon adresse postale      mon tél fixe      mon tél portable      mon adresse e-mail

Modèle(s) de moto(s) actuellement en votre possession : .....

J'ai connu l'AFMBMW par : .....

## FORMULAIRE DE RECUEIL DE CONSENTEMENT

Règlement général sur la protection des données ( RGPD )

Règlementation Européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018

Les informations à caractère personnel recueillies par l'AFMBMW font l'objet d'un traitement informatisé destiné à l'envoi du T.U. ainsi qu'à la diffusion d'informations ( dates des rassemblements, avis d'envoi des bulletins de cotisations ). Elles seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation ( durée de la cotisation soit un an ( date limite de renouvellement au 31 janvier de N + 1 )

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de celles-ci, ainsi que du droit de retirer votre consentement à tout moment en contactant l'AFMBMW.

Nom et prénom du pilote : .....

Nom et prénom du passager ou de la passagère : .....

Fait à .....Le .....

( signature(s) pilote et passager(ère) obligatoires )

### Cadre réservé à l'AFMBMW

Reçu le :

Transmis à la trésorière le :

T.U. Lettre B.V. Autocollant. Statuts. R.Intérieur. Liste Adhésions. Comité et Resp. Rég. Pilote : Passager (ère) :

MAJ : BV TU

Listing e-mails.

Etiquettes.

T.U.

Pdt National.

Prés.Région

**N° Adhérents :**

**Pilote :**

**Passager(ère) :**





## Précisions sur les balades !!!

**Avant le départ en balade, chacun veille à avoir fait le plein de carburant.**

Notre mode de déplacement lors des balades :

Tout d'abord un grand principe, après le départ **chacun garde sa place dans la file**, donc pas de dépassement pour quelle que raison que ce soit ( celui qui me précède ne roule pas assez vite, je veux rouler avec mon pote, etc .....)

Si un membre de l'organisation remonte la file, c'est pour prévenir le leader qu'il y a un problème en queue. Pour que personne ne se perde en route, nous pratiquons **le jalonnement**

A chaque changement de direction, celui qui mène la balade, ou plus souvent le N° 2, qui est alors responsable du jalonnement, lève le bras pour indiquer à celui qui le suit (N°3) de s'arrêter au prochain changement de direction.

Le N°3 lève le bras à son tour pour signaler qu'il a compris. Ne pas trop coller le N°2 de façon à ne pas être surpris et avoir le temps d'effectuer la manoeuvre.

Après s'être arrêté, il doit juste, par sa présence, indiquer la direction à suivre. Il laisse passer tout le monde et redémarre devant la moto balai, qui a été désignée au départ, dont le pilote est affublé d'un gilet jaune pour se faire repérer de plus loin. Il se retrouve donc avant dernier.

Celui qui était en position 4, devient alors le N°3 et s'arrêtera à son tour quand le N°2 (toujours le même) lui fera signe. Puis à l'arrivée de la moto balai, il prendra la place d'avant dernier et ainsi de suite.

Si la balade est courte ou ne comporte pas beaucoup de changements de direction, tous les participants n'auront peut être pas besoin de s'arrêter. Dans le cas contraire, on pourra être amené à " jalonner " plusieurs fois.

En procédant ainsi, à aucun moment nous ne bloquons la circulation des autres usagers, ce qui est **strictement interdit** et pourrait avoir de lourdes conséquences judiciaires et pécuniaires.

En cas d'arrêt imprévu de la colonne en pleine route, chacun serre au maximum le bas côté de façon à ne pas gêner la circulation.

Lorsque c'est possible, il est conseillé de rouler en **quinconce** plutôt qu'en file indienne, cela augmente les distances de sécurité en cas d'arrêt d'urgence. Le leader pourra, lui, se tenir un peu plus à gauche pour observer l'évolution de la colonne, il est donc nécessaire de ne pas le gêner dans sa vision dans son rétroviseur.

